

Newsletter

Automne 2020

Chers-chères collègues
Mesdames, Messieurs

Ces dernières semaines, les discussions préliminaires en vue du message relatif à la formation, à la recherche et à l'innovation (FRI) ont été fortement influencées par la crise du coronavirus. Surpris, mais surtout heureux, j'ai remarqué à cette occasion toute l'importance que revêt la recherche et l'innovation, mais aussi la formation continue. Ce constat a eu d'ailleurs un fort impact sur les discussions préliminaires et a influencé en partie les décisions relatives au financement. Bien sûr, il importe de rappeler que la crise sanitaire ne doit pas être prétexte à solliciter sans retenue les deniers de l'État, mais je pense que les dépenses supplémentaires inscrites dans le projet du Conseil fédéral sont raisonnables et justifiables. Après tout, si l'économie est gravement touchée par la crise, les secteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation le sont aussi. Merci pour l'engagement remarquable de toutes les personnes impliquées!

Je vous invite cordialement à devenir membre de notre GP FRI (gpfri.ch – devenir membre). Profitez de la possibilité que vous offrent nos réunions de session de recevoir des informations de première main sur les sujets d'actualité concernant la formation et l'innovation.

Le 24 septembre, le Dr Remo Lütolf, président du conseil d'administration d'InnovAARE AG à Villigen, expliquera toute l'importance du parc suisse d'innovation. Nous nous réjouissons de votre visite et de la possibilité de nous entretenir avec vous.

Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI

19.065 Loi sur les EPF: oui à plus de sécurité juridique – non à moins d'indépendance CE, le 14 septembre 2020

Avec les modifications de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (EPF), le Conseil fédéral entend renforcer la sécurité juridique et le gouvernement d'entreprise. Le rôle et l'influence du Conseil des EPF seraient non seulement renforcés mais encore étendus. Les principes régissant les domaines d'activité du domaine des EPF, tels que la vente de l'énergie excédentaire produite ou achetée, les services de sécurité et la vidéosurveillance, mais aussi ceux qui régissent l'âge de la retraite des professeurs, seraient également réglementés. La précision apportée par le Conseil national est importante : dans l'exercice de sa surveillance des EPF et les instituts de recherche, le Conseil des EPF doit toujours les *consulter* avant de faire des recommandations ou, le cas échéant, de leur donner des instructions.

20.028 Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI pour les années 2021 à 2024) CN, le 08 septembre 2020

La Commission du Conseil national (CSEC-N) a pris des décisions importantes lors de ses délibérations de second Conseil. Dans un premier temps, elle s'est rangée à toutes les décisions précédentes du Conseil des États en faveur de majorations de crédit. Le GP FRI estime également que les décisions suivantes de la CSEC-N devraient être soutenues – compte tenu notamment des répercussions de la crise sanitaire et de la question de savoir où des fonds publics supplémentaires ont un sens - et où ils n'en ont pas :

- Par 13 voix contre 9 et 3 abstentions, la Commission propose d'augmenter de 5 millions de francs, à 128,7 millions, le crédit d'engagement pour les contributions liées à des projets concernant des tâches présentant un intérêt national dans le système des hautes écoles (arrêté fédéral n° 5). *C'est judicieux dans la mesure où cela permettra de renforcer la recherche appliquée sur des thèmes liés à la durabilité.*
- La Commission propose, par 18 voix contre 6, d'augmenter de 12 millions de francs, à 469 millions, le plafond de dépenses pour le soutien aux établissements de recherche d'importance nationale (arrêté fédéral N°10) en faveur du Centre de compétence suisse 3R (3RCC). *Si les fonds supplémentaires sont affectés aux recherches du Centre 3R, à condition que les universités partenaires du Centre contribuent pour le même montant, ce supplément peut être considéré comme raisonnable.*
- Par 15 voix contre 10, la Commission propose d'augmenter de 20,4 millions de francs pour le porter à 254,6 millions le crédit d'engagement en faveur de la formation professionnelle (arrêté fédéral N° 1). Il s'agit de fournir des incitations en vue d'encourager et de compléter l'investissement privé dans la formation professionnelle. *L'impulsion est judicieuse : d'importants investissements privés s'imposeront en effet à l'avenir pour répondre aux exigences de la formation professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie dans une société en mutation. L'État ne peut pas se charger de cette tâche tout seul.*
- Par 17 voix contre 7 et 1 abstention, la Commission propose d'augmenter de 6 millions de francs, à 59,5 millions, le plafond de dépenses au titre de la formation continue pour le financement des contributions versées aux organisations actives dans ce domaine ainsi qu'aux cantons (arrêté fédéral N° 2). *Cette augmentation est surtout bienvenue pour la raison que le Conseil fédéral prévoit une augmentation des fonds destinés à la formation continue en faveur des cantons. Cependant, tant que les organisations s'occupant de formation continue - qui effectuent la plus grande partie du travail préparatoire pour les offres des cantons - ne recevront pas de fonds supplémentaires, les cantons ne pourront guère utiliser pleinement ces budgets.*

Le Conseil fédéral propose pour les années 2021-2024 une enveloppe d'environ 28 milliards de francs pour l'ensemble du domaine FRI, soit quelque 2 milliards de plus que pour la période 2017-2020. Cela correspondrait à une croissance annuelle de 2,2% de ces ressources – soit nettement inférieure, malheureusement, aux 2,5% qui ont été évalués au départ.

Les augmentations demandées par le Conseil des Etats et la CSEC-N en faveur du Fonds national, d'Innosuisse et des institutions de recherche d'importance nationale ainsi que des organisations de formation continue et du secteur de la formation professionnelle assurent ici un certain équilibre.

En outre, le point suivant doit aussi être pris en compte : le Conseil fédéral avait rédigé le message avant la crise du coronavirus. Le Parlement traite maintenant ce message pendant la crise, ou plutôt après un confinement rigoureux.

La maîtrise à venir de la pandémie, ainsi que les nombreux changements à long terme touchant les structures de la formation initiale et continue, nous montrent que ces ressources supplémentaires seront bien investies et nécessaires ces prochaines années. Dans le contexte international, il est crucial de viser la participation pleine et entière de la Suisse au programme-cadre de recherche "Horizon Europe" de l'UE.

19.072 Coopération et mobilité internationales en matière de formation: la révision de la loi fédérale s'impose CN, le 16 septembre 2020

Après le Conseil des Etats, qui, en été, a donné son aval à ce projet, dont le traitement a été retardé à cause de la crise du Covid-19, la CSEC-N l'a approuvé à son tour.

La Suisse s'assure ainsi un accès modernisé et compatible et veille aussi très largement à ce que la coopération et la mobilité internationales puissent être encouragées le plus efficacement possible dans le domaine de la formation. Ce dossier est important, car la révision de la loi crée une base juridique équivalente tant pour l'association à des programmes éducatifs de l'UE que pour la mise en œuvre des propres programmes de soutien de la Suisse.

Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir vous saluer tous à notre réunion de session. Nous accueillerons avec plaisir votre inscription à l'adresse suivante: info@pgbfi.ch

Le GP FRI s'engage en faveur d'un pôle suisse de la recherche attrayant, offrant des postes intéressants pour le personnel qualifié autochtone et étranger et continuant de jouer le rôle de moteur de l'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront demain comme hier porter des fruits pour le bien de tous.

*Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI*

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 – Case postale

CH-8021 Zurich

Téléphone +41 44 368 17 11

Fax +41 44 368 17 70

info@pgbfi.ch

www.pgbfi.ch